

free

DOSSIER D'INFORMATION

MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 34172_124_05
ADRESSE DU SITE : La Banquière - Domaine de Plauchude
COMMUNE : 34130 MAUGUIO
DATE : 11/06/2024

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR : FREE MOBILE
COMMUNE : MAUGUIO
NOM DU SITE : Mauguio Jardin de Mathis
CODE SITE : 34172_124_05
ADRESSE : La Banquière - Domaine de Plauchude - 34130 MAUGUIO
TYPE DE SUPPORT : Pylône tubulaire
PROJET DE : Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES : X = 729490.56, Y = 1845955.88
Longitude : 3.93826128, Latitude : 43.60365377

| CONTACT FREE MOBILE

NOM : Thomas GROSPIRON
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL : tgrospiron@free-mobile.fr
ADRESSE : Free Mobile
16 rue de la Ville l'Évêque
75008 Paris

| SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	8
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Plan de cadastre	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	12
8. Déclaration ANFR	15
9. Plans du projet	16
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	22
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	22
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	23
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	24



254165161110000160474

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, **Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Ce projet consiste à installer un pylône monotube autostable de 12 mètres avec 3 antennes en tête. Toutes les baies techniques, de taille réduite, seront installées dans le socle du pylône.

Cette installation est dispensée d'autorisation au titre de l'article R.421-2 a) du code de l'urbanisme qui dispose : « Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf lorsqu'ils sont implantés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement :

a) Les constructions nouvelles répondant aux critères cumulatifs suivants :

- une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à douze mètres ;
- une emprise au sol inférieure ou égale à cinq mètres carrés ;
- une surface de plancher inférieure ou égale à cinq mètres carrés »

Nous précisons également que notre installation sera mobile et sans ancrage et qu'à ce titre elle ne peut être qualifiée de construction au regard de la règle d'extension de l'urbanisation qui doit être réalisée en continuité de l'urbanisation existante.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	À ajouter : 3
Type	PANNEAUX
Technologies	3G / 4G / 5G
Azimuts (S1/S2/S3)	70° 230° 330°



2541651611T0000160514

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
70°	4G 700 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	33	30.85	4°
230°	4G 700 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	33	30.85	4°
330°	4G 700 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	12 m	45 m	8,30 m	41,30 m	9,30 m	42,30 m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir

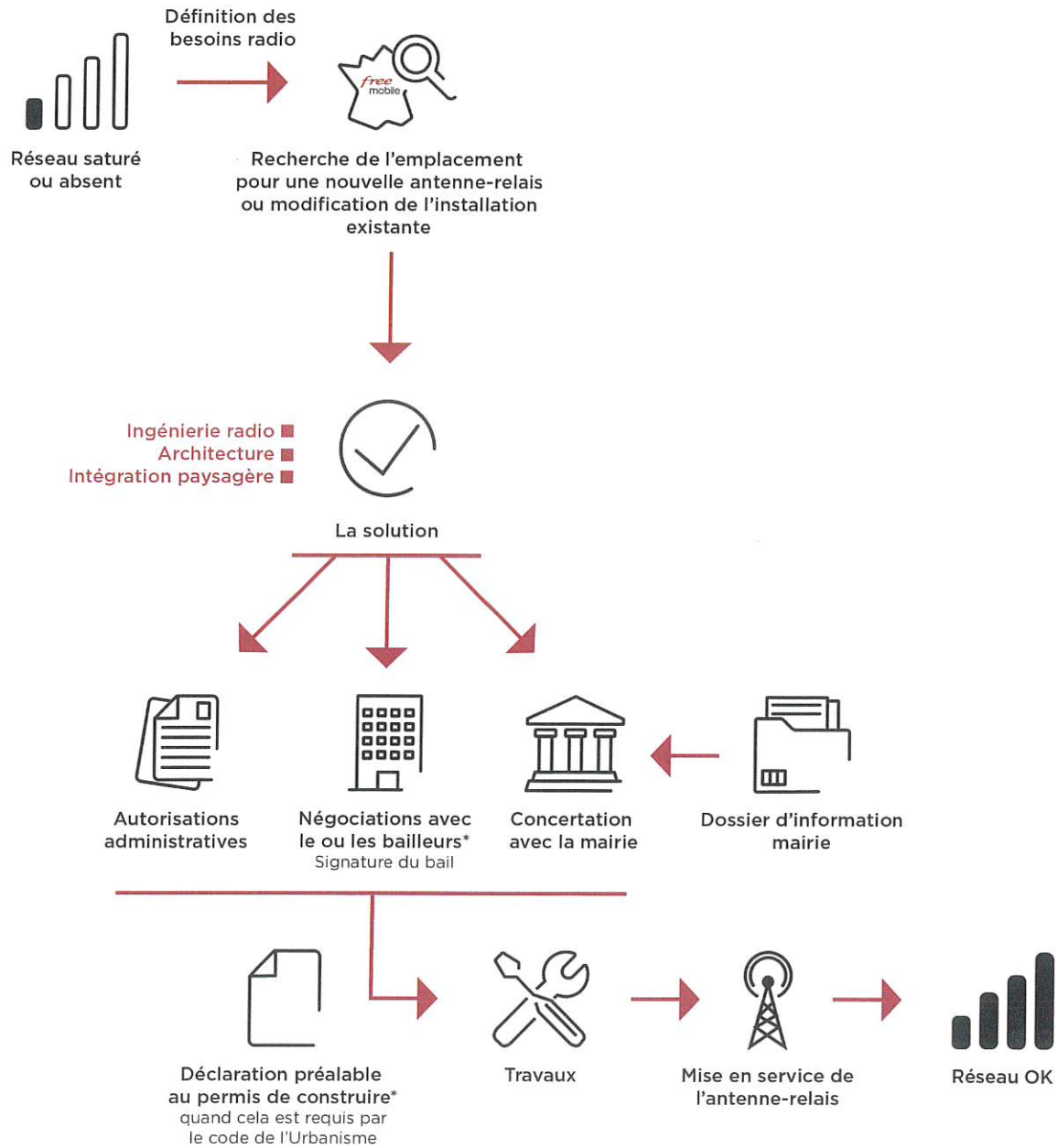
le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire



3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Juin 2024
Début des travaux (prévisionnel)	Août 2024
Mise en service (prévisionnel)	Octobre 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

La Banquière - Domaine de Plauchude
34130 MAUGUIO

Coordonnées

Lambert II étendu

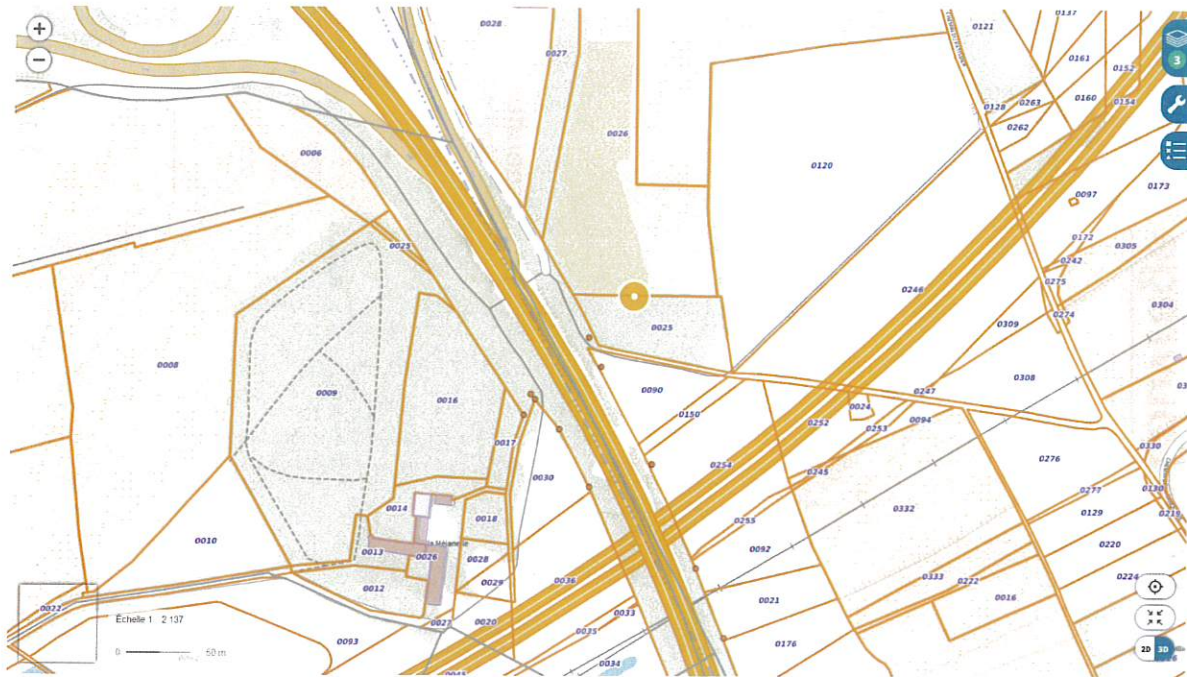
X = 729490.56
Y = 1845955.88

WGS 84

Longitude : 3.93826128
Latitude : 43.60365377

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation

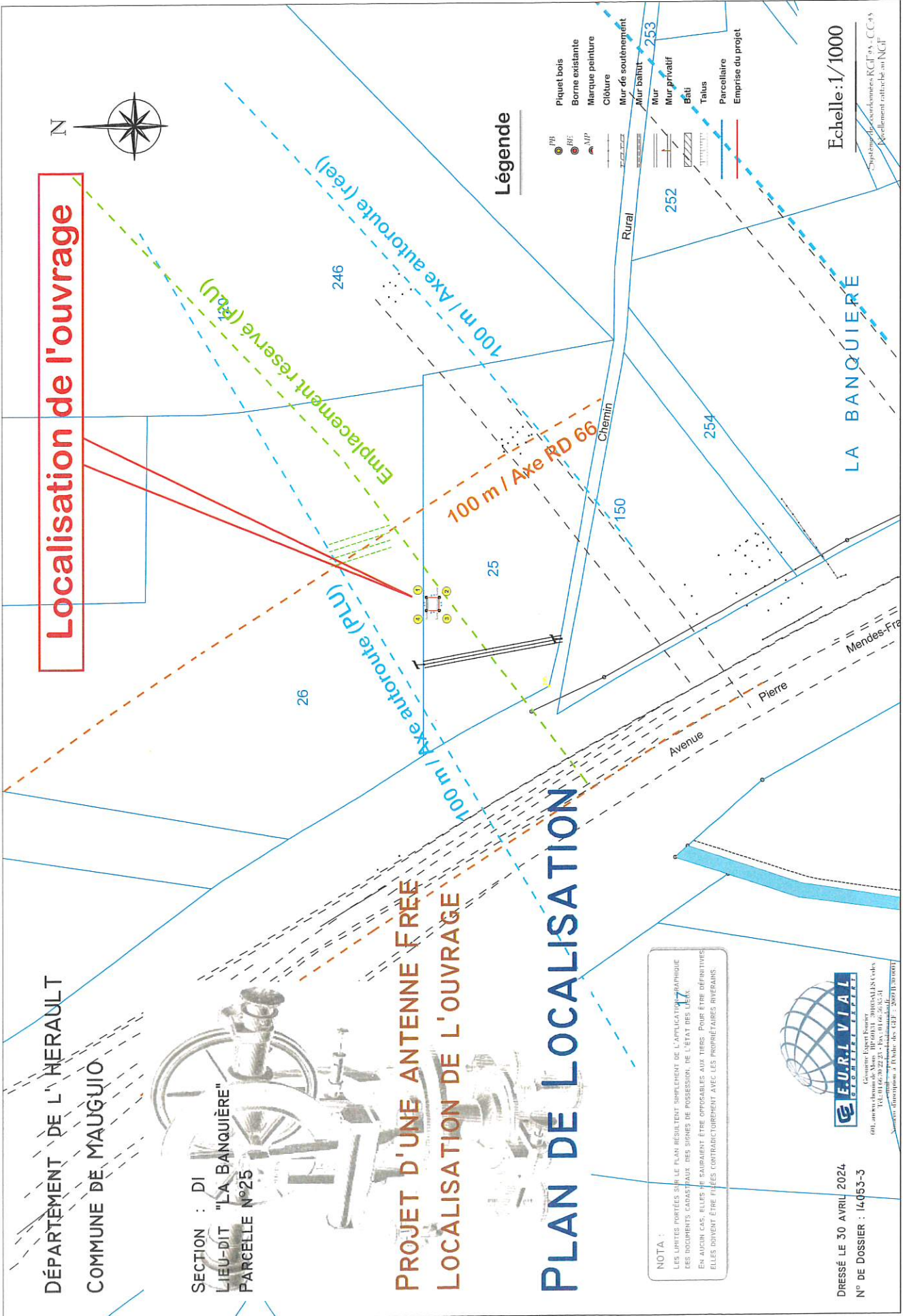


Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Rien à signaler



6. Plan de cadastre



Localisation de l'ouvrage

DÉPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE MAUGÜIO

SECTION : DI
LIEU-DIT "LA BANQUIÈRE"
PARCELLE N°25

**PROJET D'UNE ANTENNE FREE
LOCALISATION DE L'OUVRAGE**

PLAN DE LOCALISATION

NOTA :
LES LIMITES PORTÉES SUR LE PLAN RÉSULTENT SIMPLEMENT DE L'APPLICATION GRAPHIQUE
DES DOCUMENTS CADASTRAUX. DES SIGNES DE POSSESSION, DE L'ÉTAT DES LIEUX,
EN AUTRES CAS, ELLES NE SAURONT ÊTRE OPPOSABLES AUX TIERS. POUR ÊTRE DÉFINITIVES
ELLES DOIVENT ÊTRE FIÉES CONTRADICTOIREMENT AVEC LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS.



DRESSÉ LE 30 AVRIL 2024
N° DE DOSSIER : 14.053-3

Echelle : 1/1000

Changement de coordonnées R.C.A. 09 - C.C.A.S.
Appellément rattaché au N.C.A.

DÉPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE MAUGUIO

SECTION : DI
LIEU-DIT "LA BANQUIÈRE"
PARCELLE N°25



PROJET D'UNE ANTENNE FREE
LOCALISATION DE L'OUVRAGE

PLAN D'IMPLANTATION

Localisation de l'ouvrage

100 m / Axe autoroute (PLU)

26

25

Emplacement réserve (PLU)



Légende

- Piquet bois
- Borne existante
- Marque peinture
- Clôture
- Mur de soutènement
- Mur bahut
- Mur
- Mur privatif
- Bâti
- Talus
- Parcelle
- Emprise du projet

Points	Longitude	Latitude
1	3.93826128°	43.60365377°
2	3.93826047°	43.60361777°
3	3.93821093°	43.60361836°
4	3.93821175°	43.60365436°

NOTA :
LES LIMITES PORTÉES SUR LE PLAN RÉSULTENT SIMPLEMENT DE L'APPLICATION GRAPHIQUE DES DOCUMENTS CADASTRAUX, DES SIGNES DE POSSESSION, DE L'ÉTAT DES LIEUX. EN AUCUN CAS, ELLES NE SAURAIENT ÊTRE OPOSABLES AUX TIERS. POUR ÊTRE DÉFINITIVES, ELLES DOIVENT ÊTRE FIXÉES CONTRADICTOIREMENT AVEC LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS.

Géomètre Expert Foncier
E.U.R.L. VIAL
601, avenue de la République - BP 90131 - 34093 AIX LES BAINS Cedex
Téléphone : 04 67 51 85 21
E-mail : vial@eurlvial.com
N° de l'Ordre des GEF : 2009 0 20 0001

DRESSÉ LE 30 AVRIL 2024
N° DE DOSSIER : 14.053-3

Echelle : 1/250

Système de coordonnées RGF 93 - CC43
Nivellement rattaché au NGF

7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



254165161110000160914

Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non




9. Plans du projet

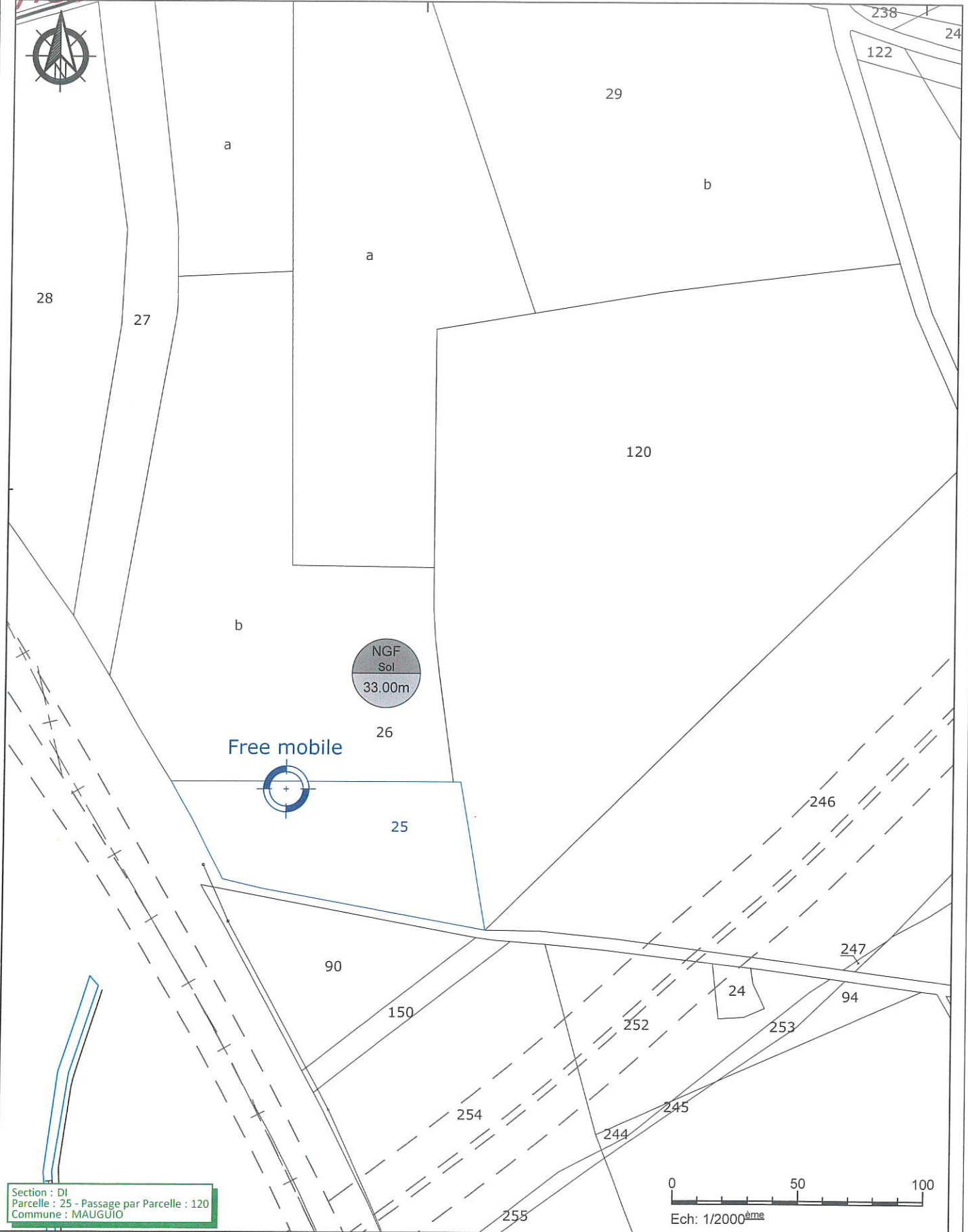
NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
01	NOMENCLATURE	OK
02	PLAN DE SITUATION	OK
03	PLAN DE MASSE EXISTANT	OK
04	PLAN DE MASSE PROJET	OK
05	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
06	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK

GRILLE D'EVOLUTION				
Indice	Date	Dessinateur	Désignation	Nom Entreprise
A	22/03/2024	L.C	Emission Originale	Freemobile
B	24/05/2024	L.C	Changement emplacement + type et hauteur pylône	Freemobile
C	03/06/2024	L.C	Modifications suite arbitrage	Freemobile

MAUGUIO BIS JARDIN DE MATHIS

	Lieu-dit "La Banquière" - Domaine de la Plauchude		ID : 34172_124_05
	34130 - MAUGUIO		Dessin : L.C
	N° FOLIO : 1	NOMENCLATURE	Date : 03/06/2024
DOSSIER : DIM	INDICE : C	FICHER : 34172_124_05 MAUGUIO BIS JARDIN DE MATHIS.dwg	ECH : -

free



2541651611T0000161114

Section : D1
Parcelle : 25 - Passage par Parcelle : 120
Commune : MAUGUIO

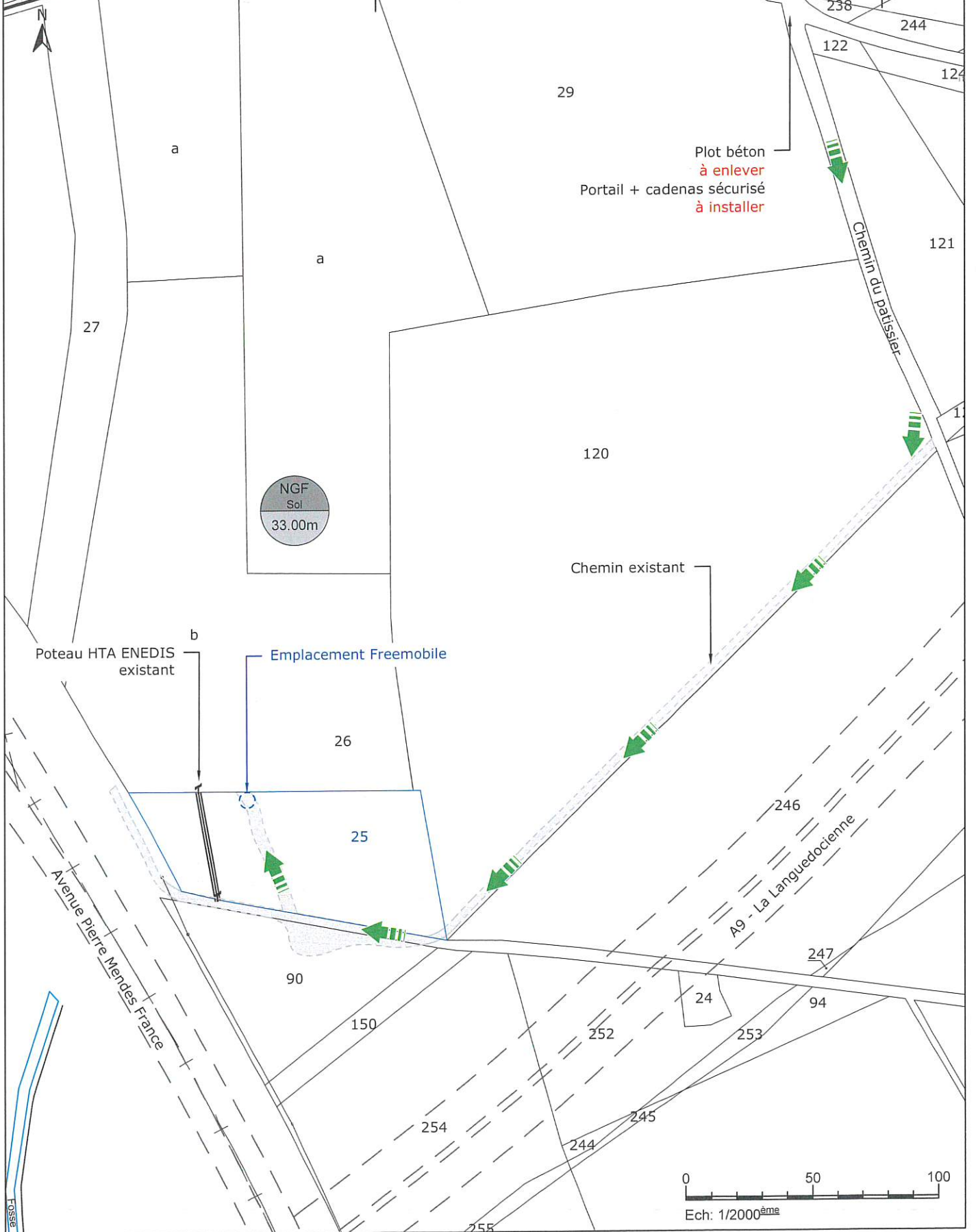
0 50 100
Ech: 1/2000^{ème}

MAUGUIO BIS JARDIN DE MATHIS



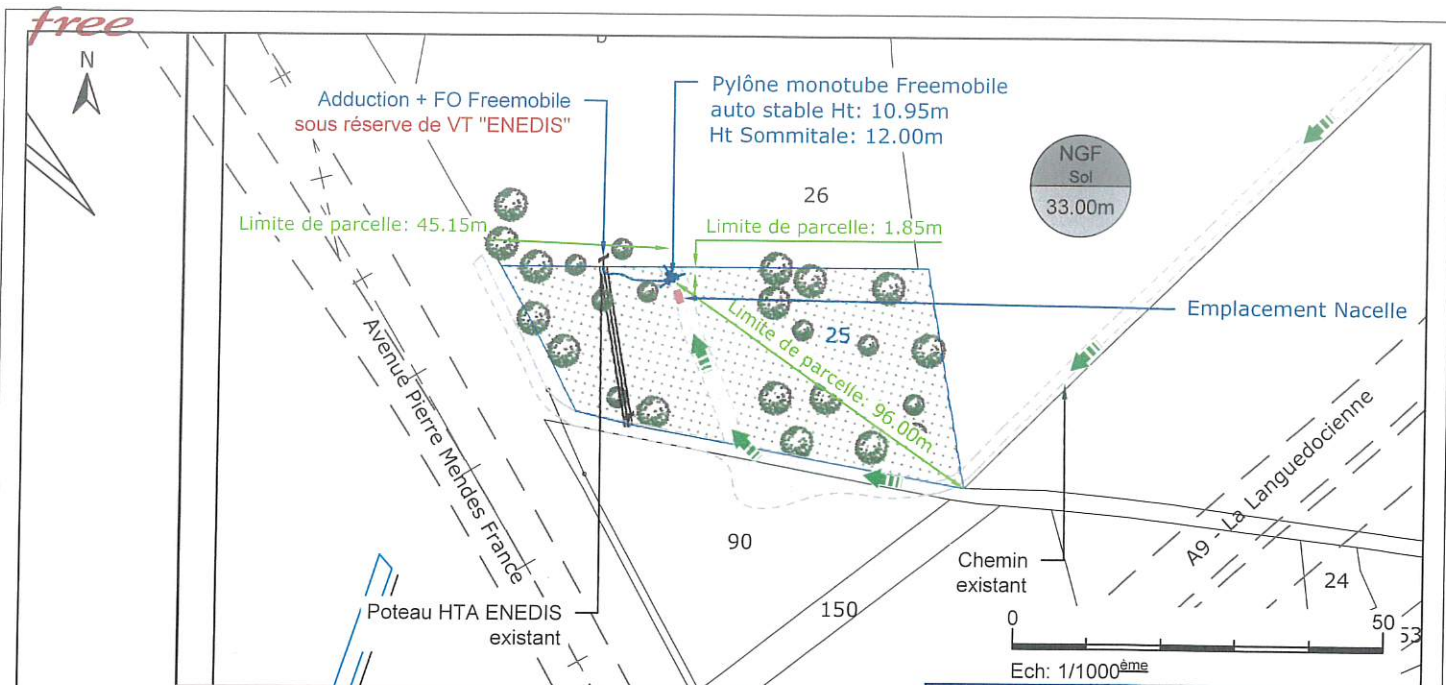
Lieu-dit "La Banquière" – Domaine de la Plauchude		ID : 34172_124_05
34130 – MAUGUIO		Dessin : L.C
N° FOLIO : 2	PLAN DE SITUATION	Date : 03/06/2024
DOSSIER : DIM	INDICE : C	FICHER : 34172_124_05 MAUGUIO BIS JARDIN DE MATHIS.dwg
		ECH : 1/2000

free



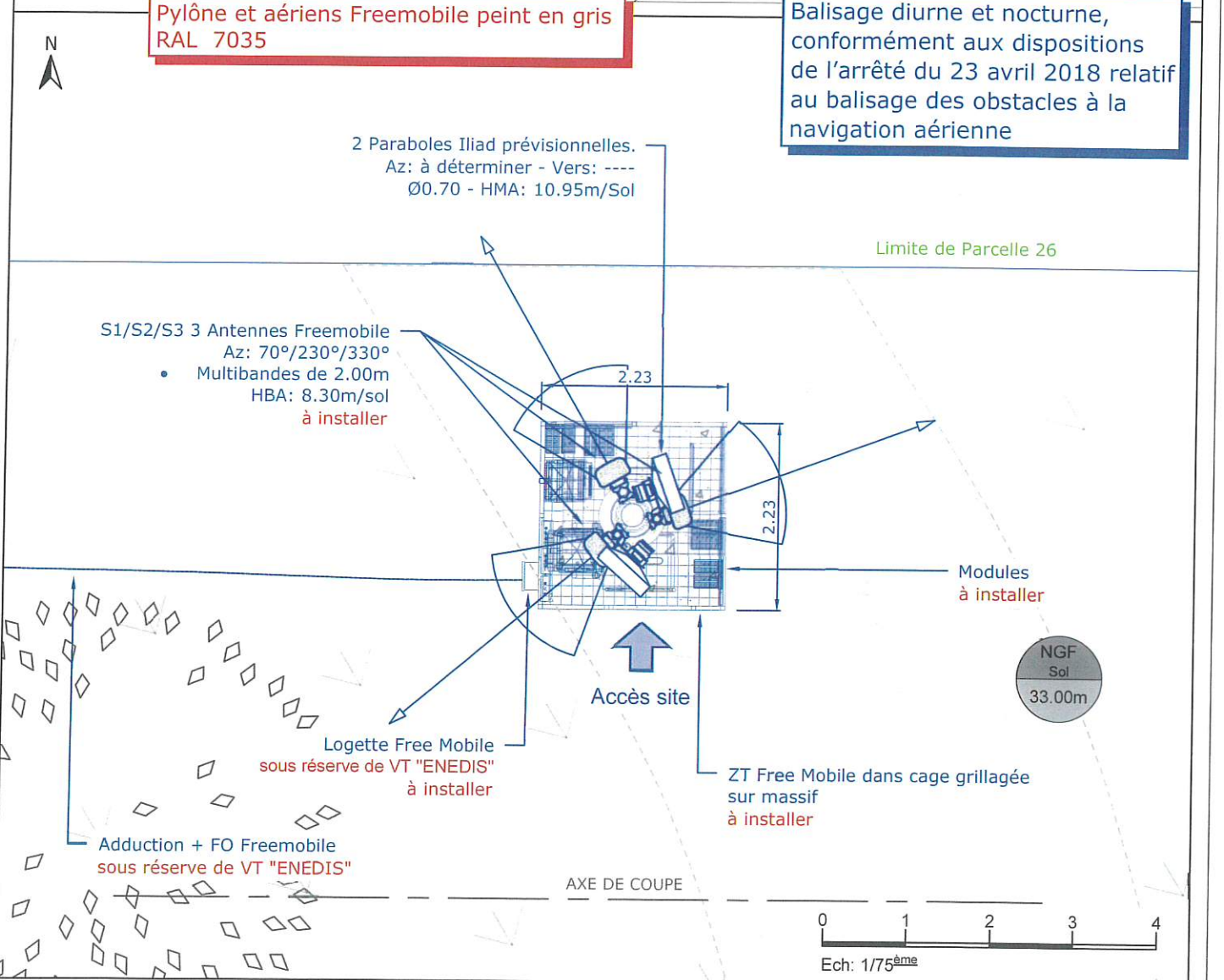
MAUGUIO BIS JARDIN DE MATHIS

	Lieu-dit "La Banquière" - Domaine de la Plauchude		ID : 34172_124_05
	34130 - MAUGUIO		Dessin : L.C
	N° FOLIO : 3	PLAN DE MASSE EXISTANT	Date : 03/06/2024
DOSSIER : DIM	INDICE : C	FICHER : 34172_124_05 MAUGUIO BIS JARDIN DE MATHIS.dwg	ECH : 1/2000



Pylône et aériens Freemobile peint en gris RAL 7035

Balisage diurne et nocturne, conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif au balisage des obstacles à la navigation aérienne

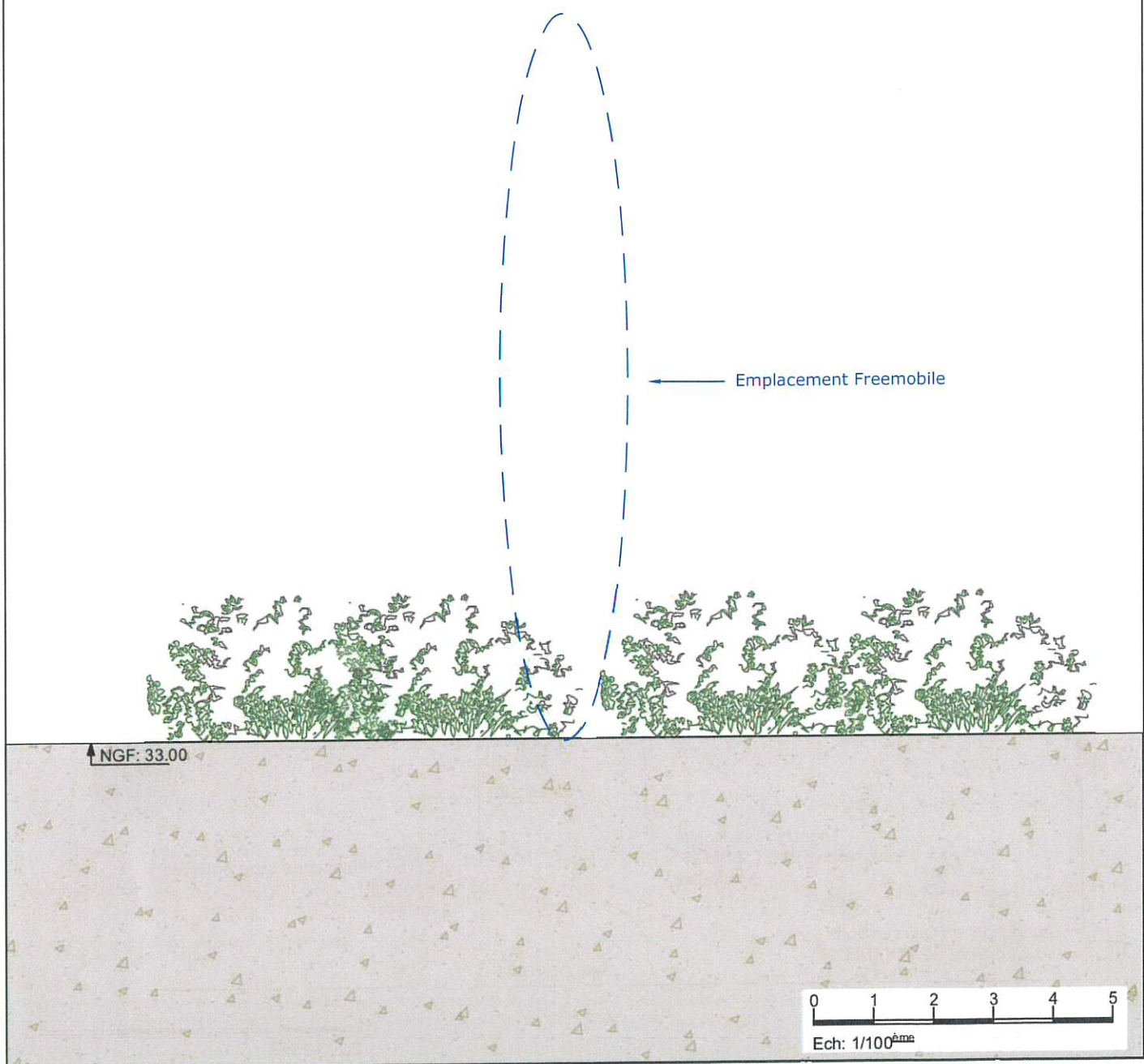


MAUGUIO BIS JARDIN DE MATHIS


	Lieu-dit "La Banquière" – Domaine de la Plauchude		ID : 34172_124_05
	34130 – MAUGUIO		Dessin : L.C
	N° FOLIO : 4	PLAN DE MASSE PROJET	
DOSSIER : DIM	INDICE : C	FICHER : 34172_124_05 MAUGUIO BIS JARDIN DE MATHIS.dwg	DATE : 03/06/2024
			ECH : 1/2000 – 1/75

254165161110000161214

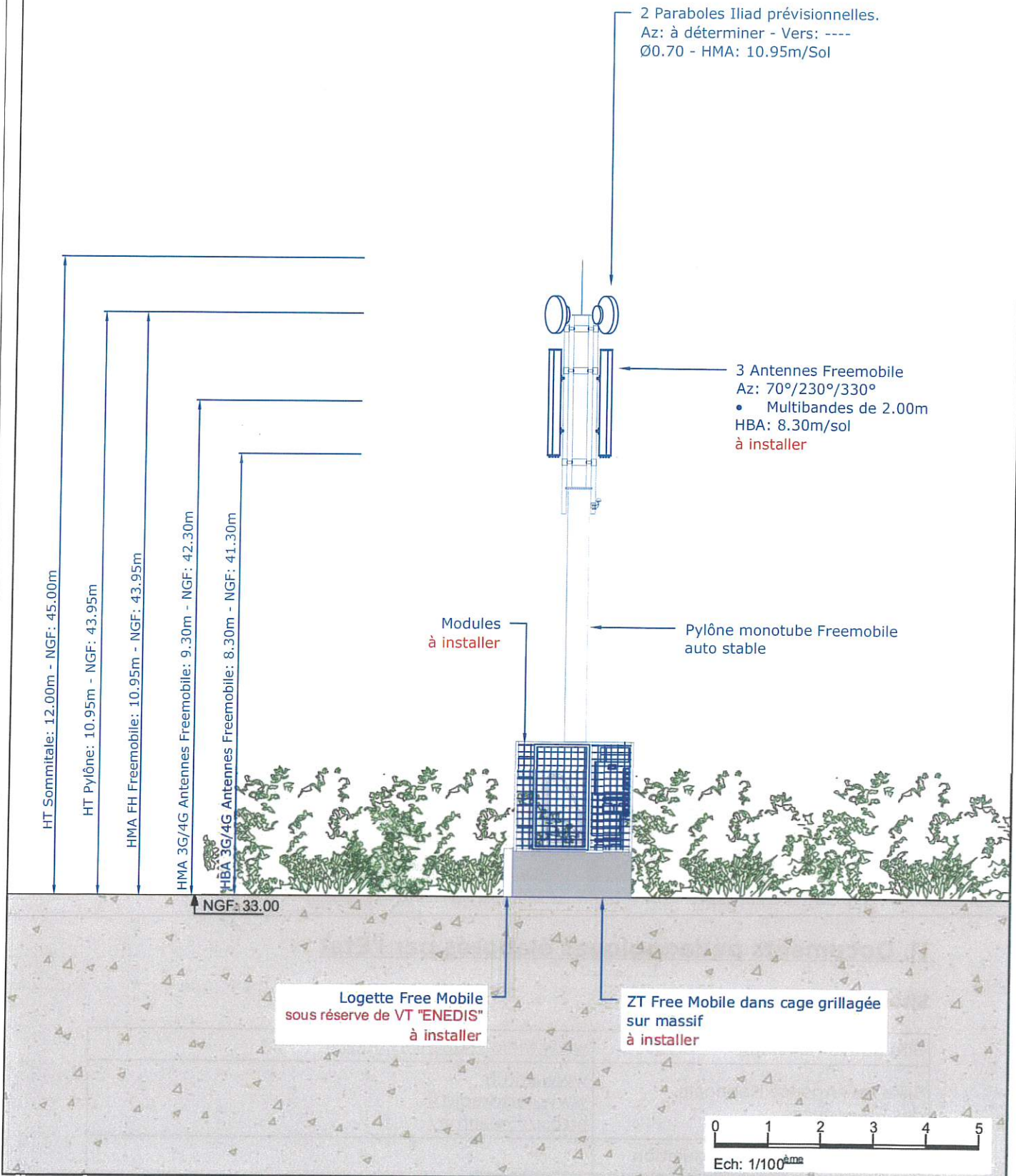
free



MAUGUIO BIS JARDIN DE MATHIS

	Lieu-dit "La Banquière" - Domaine de la Plauchude		ID : 34172_124_05
	34130 - MAUGUIO		Dessin : L.C
	N° FOLIO : 5	ELEVATION EXISTANT	Date : 03/06/2024
DOSSIER : DIM	INDICE : C	FICHER : 34172_124_05 MAUGUIO BIS JARDIN DE MATHIS.dwg	ECH : 1/100

Pylône et aériens Freemobile peint en gris RAL 7035



MAUGUIO BIS JARDIN DE MATHIS



Lieu-dit "La Banquière" - Domaine de la Plauchude

ID : 34172_124_05

34130 - MAUGUIO

Dessin : L.C

N° FOLIO : 6

ELEVATION PROJET

Date : 03/06/2024

DOSSIER : DIM

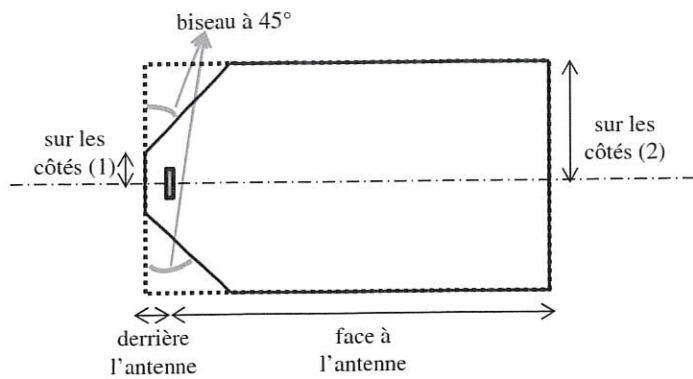
INDICE : C

FICHER : 34172_124_05 MAUGUIO BIS JARDIN DE MATHIS.dwg

ECH : 1/100

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



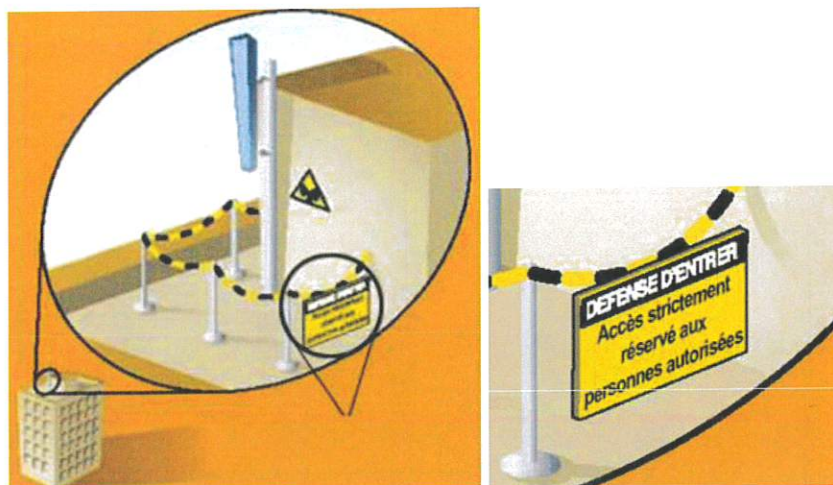
Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse

Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «*cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population*»

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale



de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.